

Extrait du registre des délibérations de la
Communauté de Communes du Vexin-Thelle

Séance du 16 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre

Le Bureau Communautaire, légalement convoqué le 9 janvier 2024, s'est réuni à 17h30, sous la présidence de Monsieur Bertrand GERNEZ.

Membres en exercice : 21

Présents : 18

Votants : 19

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Christophe BARREAU,
William BLANCHET,
Laura CATRY,
Laurent DESMELIERS,
Hervé DESSEIN,
Alain FRIGIOTTI,
Bertrand GERNEZ,
Emmanuelle LAMARQUE,
Pascal LAROCHE,
Sylvain LE CHATTON,
Hervé LEFEVRE,
Geoffrey LELEU,
Sophie LEVESQUE,
Marc METZGER,
Bernard MICHALCZYK,
Philippe MORIN,
Serge STEINMAYER,
Loïc TAILLEBREST.

Étaient excusés Madame et Monsieur :

Marie-Hélène DURAND, François RETHORE (pouvoir à E. LAMARQUE).

Était absent Monsieur :

Sébastien MARIE.

Monsieur Laurent DESMELIERS a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

DELIBERATION N°20230116_01

OBJET : TRAVAUX DE RENFORCEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE SUR LA COMMUNE DE MONTAGNY EN VEXIN

Des études ont été engagées en 2023 afin de réaliser un renforcement des réseaux de la rue de la Fontaine à Montagny en Vexin. Pour rappel, les réseaux de cette rue sont signalés depuis plusieurs années par Véolia comme étant dégradés.

Après avoir réalisé les études et la conception du projet, il est proposé de réaliser les travaux durant l'été 2024 afin de limiter l'impact sur l'école et le périscolaire de la commune.

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'environnement
- Le Code de la Commande Publique
- Le 1^{ère} programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie
- Le guide des aides du Conseil Départemental de l'Oise
- Le règlement de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux de 2024

Le Président,

PROPOSE de réaliser les dits travaux en 2024, sous réserve d'obtention des différentes subventions

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le montant du projet et son financement (voir annexe) ;

AUTORISE le président à :

- **SIGNER** tous documents relatifs à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ou autres à intervenir dans le cadre du projet en fonction du vote du BP 2024 et suivants ;
- **SOLLICITER** les subventions les plus larges possibles, notamment au titre de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil départemental de l'Oise et des dispositifs financiers de l'État ;
- **INSCRIRE** les dépenses sur le budget prévisionnel 2024 et suivants ;

Fait et délibéré à Chaumont-en-Vexin

Le 16 janvier 2024

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance
Laurent DESMELIERS

Le Président,
Bertrand GERNEZ



République Française
Département de l'Oise
Arrondissement de Beauvais

Extrait du registre des délibérations de la
Communauté de Communes du Vexin-Thelle

Séance du 16 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre

Le Bureau Communautaire, légalement convoqué le 9 janvier 2024, s'est réuni à 17h30, sous la présidence de Monsieur Bertrand GERNEZ.

Membres en exercice : 21

Présents : 18

Votants : 19

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Christophe BARREAU,
William BLANCHET,
Laura CATRY,
Laurent DESMELIERS,
Hervé DESSEIN,
Alain FRIGIOTTI,
Bertrand GERNEZ,
Emmanuelle LAMARQUE,
Pascal LAROCHE,
Sylvain LE CHATTON,
Hervé LEFEVRE,
Geoffrey LELEU,
Sophie LEVESQUE,
Marc METZGER,
Bernard MICHALCZYK,
Philippe MORIN,
Serge STEINMAYER,
Loïc TAILLEBREST.

Étaient excusés Madame et Monsieur :

Marie-Hélène DURAND, François RETHORE (pouvoir à E. LAMARQUE).

Était absent Monsieur :

Sébastien MARIE.

Monsieur Laurent DESMELIERS a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du bureau communautaire du 16 janvier 2024

DELIBERATION N°20240116_02

OBJET : REALISATION DES ETUDES POUR LA CREATION D'UNE INTERCONNEXION ENTRE MONTAGNY-EN-VEXIN ET SERANS

Le Schéma d'Alimentation en Eau Potable de la CCVT réalisé par SAFEGE a mis en évidence la nécessité de réaliser une interconnexion d'environ 800 m entre le réseau de Montagny en Vexin (Secteur de l'ancien SIAE de Montagny en Vexin) et celui de Serans (Secteur de l'ancien SIE d'Hadancourt le Haut Clocher).

Cette interconnexion est nécessaire car les deux secteurs ne disposent d'aucune solution de sécurisation en cas de problème sur la production en eau potable.

Il est proposé de réaliser ces études en 2024 et de recourir aux subventions pouvant être obtenues.

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'environnement
- Le Code de la Commande Publique
- Le 11^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie
- Le guide des aides du Conseil Départemental de l'Oise

Le Président,

PROPOSE de réaliser lesdites études en 2024, sous réserve d'obtention des différentes subventions

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le montant du projet et son financement (voir annexe) ;

AUTORISE le président à :

- **SIGNER** tous documents relatifs à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ou autres à intervenir dans le cadre du projet en fonction du vote du BP 2024 et suivants ;
- **SOLLICITER** les subventions les plus larges possibles, notamment au titre de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil départemental de l'Oise ;
- **INSCRIRE** les dépenses sur le budget prévisionnel 2024 et suivants ;

Fait et délibéré à Chaumont-en-Vexin

Le 16 janvier 2024

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance
Laurent DESMELIERS

Le Président,
Bertrand GERNEZ



ANNEXE : Plan de financement (études)

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATION

Financier	Montant du financement (HT ou, <u>uniquement</u> pour les demandes DPV « fonctionnement », TTC)	Taux (montant du financement / montant total de Fonération)	Subvention sollicitée ou acquise ?
Participations publiques			
État : Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)		0,00 %	
État : Dotation de soutien à l'investissement local (DSL)		0,00 %	
État : Dotation politique de la ville (DPV)		0,00 %	
État : Fonds national aménagement et développement du territoire (FNA)		0,00 %	
Union européenne		0,00 %	
Conseil départemental	2 100,00 €	10,00 %	
Conseil régional		0,00 %	
Autres (à préciser et joindre la décision de subvention) : AESN	7 500,00 €	35,71 %	
		0,00 %	
		0,00 %	
Fonds propres (minimum 20,00 % des participations publiques)	11 400,00 €	54,29 %	
SOUS-TOTAL PARTICIPATIONS PUBLIQUES (HT)	21 000,00 €	100,00 %	
Participations privées (à préciser le cas échéant)			
		0,00 %	
		0,00 %	
		0,00 %	
SOUS-TOTAL PARTICIPATIONS PRIVÉES (HT)	0,00 €	0,00 %	
TOTAL (HT)	21 000,00 €	100,00 %	

LD

BCG

Extrait du registre des délibérations de la
Communauté de Communes du Vexin-Thelle

Séance du 16 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre

Le Bureau Communautaire, légalement convoqué le 9 janvier 2024, s'est réuni à 17h30, sous la présidence de Monsieur Bertrand GERNEZ.

Membres en exercice : 21
Présents : 18
Votants : 19

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Christophe BARREAU,
William BLANCHET,
Laura CATRY,
Laurent DESMELIERS,
Hervé DESSEIN,
Alain FRIGIOTTI,
Bertrand GERNEZ,
Emmanuelle LAMARQUE,
Pascal LAROCHE,
Sylvain LE CHATTON,
Hervé LEFEVRE,
Geoffrey LELEU,
Sophie LEVESQUE,
Marc METZGER,
Bernard MICHALCZYK,
Philippe MORIN,
Serge STEINMAYER,
Loïc TAILLEBREST.

Étaient excusés Madame et Monsieur :

Marie-Hélène DURAND, François RETHORE (pouvoir à E. LAMARQUE).

Était absent Monsieur :

Sébastien MARIE.

Monsieur Laurent DESMELIERS a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du Bureau communautaire du 16 janvier 2024

DELIBERATION N°20230116_03

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA REHABILITATION DES ANC SUR LA COMMUNE DE CHAMBORS

La commune de Chambors a engagé des études auprès des particuliers volontaires afin de réhabiliter des assainissements individuels.

Les études sont à présent terminées. Il va donc être passé un marché de travaux afin de permettre aux habitants volontaires de bénéficier des subventions de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental.

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'environnement
- Le Code de la Commande Publique
- Le 11^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie
- Le guide des aides du Conseil Départemental de l'Oise

Le Président,

PROPOSE de réaliser les dits travaux en 2024, sous réserve d'obtention des différentes subventions

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le montant du projet et son financement (voir annexe),

AUTORISE le président à :

- **SIGNER** tous documents relatifs à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ou autres à intervenir dans le cadre du projet en fonction du vote du BP 2024 et suivants ;
- **SOLLICITER** les subventions les plus larges possibles, notamment au titre de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil départemental de l'Oise ;
- **INSCRIRE** les dépenses sur le budget prévisionnel 2024 et suivants,

Fait et délibéré à Chaumont-en-Vexin

Le 16 janvier 2024

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance
Laurent DESMELIERS

Le Président,
Bertrand GERNEZ



ANNEXE : Plan de financement (études)

1 000 € par installation par le CD60

6 000 € par installation par l'AESN

LD 

République Française
Département de l'Oise
Arrondissement de Beauvais

Extrait du registre des délibérations de la
Communauté de Communes du Vexin-Thelle

Séance du 16 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre

Le Bureau Communautaire, légalement convoqué le 9 janvier 2024, s'est réuni à 17h30, sous la présidence de Monsieur Bertrand GERNEZ.

Membres en exercice : 21

Présents : 18

Votants : 19

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Christophe BARREAU,
William BLANCHET,
Laura CATRY,
Laurent DESMELIERS,
Hervé DESSEIN,
Alain FRIGIOTTI,
Bertrand GERNEZ,
Emmanuelle LAMARQUE,
Pascal LAROCHE,
Sylvain LE CHATTON,
Hervé LEFEVRE,
Geoffrey LELEU,
Sophie LEVESQUE,
Marc METZGER,
Bernard MICHALCZYK,
Philippe MORIN,
Serge STEINMAYER,
Loïc TAILLEBREST.

Étaient excusés Madame et Monsieur :

Marie-Hélène DURAND, François RETHORE (pouvoir à E. LAMARQUE).

Était absent Monsieur :

Sébastien MARIE.

Monsieur Laurent DESMELIERS a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

DELIBERATION N°20230116_04

OBJET : TRAVAUX DE RENFORCEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE SUR LA COMMUNE DE CHAUMONT EN VEXIN

Des études ont été engagées en 2023 afin de réaliser un renforcement des réseaux dans le centre-ville de Chaumont en Vexin. En effet, des travaux d'assainissement sont déjà prévus depuis plusieurs années dans cette zone de la commune. Afin de globaliser et de ne plus gêner les riverains dans les années à venir, il a été proposé de profiter des travaux d'assainissement afin de réaliser l'eau potable.

Après avoir réalisé les études et la conception du projet, il est proposé de réaliser les travaux durant l'été 2024 afin de limiter l'impact sur l'école et sur les transports scolaires.

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'environnement
- Le Code de la Commande Publique
- Le 11^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie
- Le guide des aides du Conseil Départemental de l'Oise
- Le règlement de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux de 2024

Le Président,

PROPOSE de réaliser les dits travaux en 2024, sous réserve d'obtention des différentes subventions

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le montant du projet et son financement (voir annexe),

AUTORISE le président à :

SIGNER tous documents relatifs à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ou autres à intervenir dans le cadre du projet en fonction du vote du BP 2024 et suivants,

- SOLLICITER les subventions les plus larges possibles, notamment au titre de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil départemental de l'Oise et des dispositifs financiers de l'État,
- INSCRIRE les dépenses sur le budget prévisionnel 2024 et suivants,

Fait et délibéré à Chaumont-en-Vexin

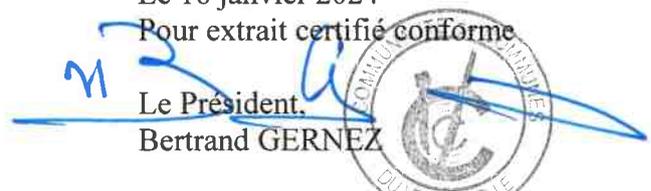
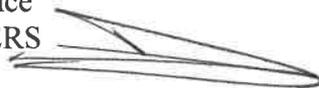
Le 16 janvier 2024

Pour extrait certifié conforme

Le Président.

Bertrand GERNEZ

Le secrétaire de séance
Laurent DESMELIERS



Extrait du registre des délibérations de la
Communauté de Communes du Vexin-Thelle

Séance du 16 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre

Le Bureau Communautaire, légalement convoqué le 9 janvier 2024, s'est réuni à 17h30, sous la présidence de Monsieur Bertrand GERNEZ.

Membres en exercice : 21

Présents : 18

Votants : 19

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Christophe BARREAU,
William BLANCHET,
Laura CATRY,
Laurent DESMELIERS,
Hervé DESSEIN,
Alain FRIGIOTTI,
Bertrand GERNEZ,
Emmanuelle LAMARQUE,
Pascal LAROCHE,
Sylvain LE CHATTON,
Hervé LEFEVRE,
Geoffrey LELEU,
Sophie LEVESQUE,
Marc METZGER,
Bernard MICHALCZYK,
Philippe MORIN,
Serge STEINMAYER,
Loïc TAILLEBREST.

Étaient excusés Madame et Monsieur :

Marie-Hélène DURAND, François RETHORE (pouvoir à E. LAMARQUE).

Était absent Monsieur :

Sébastien MARIE.

Monsieur Laurent DESMELIERS a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du Bureau communautaire du 16 janvier 2024

DELIBERATION N°20230116_05

OBJET : DIAGNOSTICS GENIE CIVIL, HYDRAULIQUE, GENIE CIVIL ET AMIANTE ET PLOMB SUR PLUSIEURS RESERVOIRS

Suite au transfert de la compétence eau potable, la CCVT souhaite lancer des études diagnostics sur ses réservoirs d'eau potable les plus visuellement endommagés.

Les réservoirs d'eau potable sont des ouvrages clés dans la distribution d'eau potable mais constituent également une part du patrimoine de nos communes.

Ces ouvrages qui datent généralement des années 60/70 doivent, au même titre que les réseaux, bénéficier d'une surveillance particulière et d'opérations d'entretien.

Au vu du coût d'une réhabilitation d'un réservoir, il n'est pas envisageable de réaliser des diagnostics sur tous les réservoirs en même temps. Il va donc être identifié avec Véolia les trois réservoirs où sont constatés les dégradations les plus significatives pour y mener des diagnostics plus poussés à savoir :

- Diagnostic génie civil
- Diagnostic hydraulique
- Diagnostic amiante et plomb

Si la pérennité de l'ouvrage s'avère menacée à court ou moyen terme, une opération de réhabilitation sera engagée.

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'environnement
- Le Code de la Commande Publique
- Le 11^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie
- Le guide des aides du Conseil Départemental de l'Oise

Le Président,

PROPOSE de réaliser lesdites études en 2024, sous réserve d'obtention des différentes subventions

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le montant du projet et son financement (voir annexe) ;

AUTORISE le président à :

- SIGNER tous documents relatifs à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ou autres à intervenir dans le cadre du projet en fonction du vote du BP 2024 et suivants,
- SOLLICITER les subventions les plus larges possibles, notamment au titre de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil départemental de l'Oise,
- INSCRIRE les dépenses sur le budget prévisionnel 2024 et suivants,

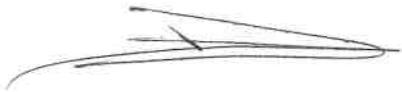
Fait et délibéré à Chaumont-en-Vexin

Le 16 janvier 2024

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance
Laurent DESMELIERS

Le Président,
Bertrand GERNEZ



ANNEXE : Plan de financement (études)

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATION

Financier	Montant du financement (HT ou, uniquement pour les demandes DPV « fonctionnement », TTC)	Taux (montant du financement / montant total de Financement)	Subvention sollicitée ou acquise ?
Participations publiques			
État : Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)		0,00 %	
État : Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)		0,00 %	
État : Dotation politique de la ville (DPV)		0,00 %	
État : Fonds national aménagement et développement du territoire (FNA)		0,00 %	
Union européenne		0,00 %	
Conseil départemental	1 750,00 €	5,00 %	
Conseil régional		0,00 %	
Autres (à préciser et joindre la décision de subvention) : AESN	17 500,00 €	50,00 %	
		0,00 %	
		0,00 %	
Fonds propres (minimum 20,00 % des participations publiques)	15 750,00 €	45,00 %	
SOUS-TOTAL PARTICIPATIONS PUBLIQUES (HT)	35 000,00 €	100,00 %	
Participations privées (à préciser le cas échéant)			
		0,00 %	
		0,00 %	
		0,00 %	
SOUS-TOTAL PARTICIPATIONS PRIVÉES (HT)	0,00 €	0,00 %	
TOTAL (HT)	35 000,00 €	100,00 %	

LD

BG

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif d'Amiens ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Extrait du registre des délibérations de la
Communauté de Communes du Vexin-Thelle

Séance du 16 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre

Le Bureau Communautaire, légalement convoqué le 9 janvier 2024, s'est réuni à 17h30, sous la présidence de Monsieur Bertrand GERNEZ.

Membres en exercice : 21

Présents : 18

Votants : 19

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Christophe BARREAU,
William BLANCHET,
Laura CATRY,
Laurent DESMELIERS,
Hervé DESSEIN,
Alain FRIGIOTTI,
Bertrand GERNEZ,
Emmanuelle LAMARQUE,
Pascal LAROCHE,
Sylvain LE CHATTON,
Hervé LEFEVRE,
Geoffrey LELEU,
Sophie LEVESQUE,
Marc METZGER,
Bernard MICHALCZYK,
Philippe MORIN,
Serge STEINMAYER,
Loïc TAILLEBREST.

Étaient excusés Madame et Monsieur :

Marie-Hélène DURAND, François RETHORE (pouvoir à E. LAMARQUE).

Était absent Monsieur :

Sébastien MARIE.

Monsieur Laurent DESMELIERS a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du Bureau communautaire du 16 janvier 2024

DELIBERATION N°20230116_06

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA CONCEPTION DES TRAVAUX D'EAU POTABLE RUE MARINET A JOUY SOUS THELLE

Les réseaux d'eau potable dans la rue Marinet à Jouy-Sous-Thelle sont identifiés comme étant dégradés depuis plusieurs années. De nombreuses interventions pour fuites ont été réalisées par Véolia sur le secteur.

Il est proposé de réaliser les études de conception en 2024 et de recourir aux subventions pouvant être obtenues.

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'environnement
- Le Code de la Commande Publique
- Le 11^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie
- Le guide des aides du Conseil Départemental de l'Oise

Le Président,

PROPOSE de réaliser lesdites études en 2024, sous réserve d'obtention des différentes subventions

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré ; à l'unanimité,

APPROUVE le montant du projet et son financement (voir annexe) ;

AUTORISE le président à :

SIGNER tous documents relatifs à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ou autres à intervenir dans le cadre du projet en fonction du vote du BP 2024 et suivants,

- SOLLICITER les subventions les plus larges possibles, notamment au titre de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil départemental de l'Oise et des dispositifs financiers de l'État ;
- INSCRIRE les dépenses sur le budget prévisionnel 2024 et suivants,

Fait et délibéré à Chaumont-en-Vexin

Le 16 janvier 2024

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance
Laurent DESMELIERS

Le Président,
Bertrand GERNEZ



ANNEXE : Plan de financement (études)

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATION			
Financier	Montant du financement (HT ou, <u>uniquement</u> pour les demandes DPV « fonctionnement », TTC)	Taux (montant du financement / montant total de l'opération)	Subvention sollicitée ou acquise ?
Participations publiques			
État : Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)		0,00 %	
État : Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)		0,00 %	
État : Dotation politique de la ville (DPV)		0,00 %	
État : Fonds national aménagement et développement du territoire (FNA)		0,00 %	
Union européenne		0,00 %	
Conseil départemental	3 000,00 €	10,00 %	
Conseil régional		0,00 %	
Autres (à préciser et joindre la décision de subvention) : AESN	15 000,00 €	50,00 %	
		0,00 %	
		0,00 %	
		0,00 %	
Fonds propres (minimum 20,00 % des participations publiques)	12 000,00 €	40,00 %	
SOUS-TOTAL PARTICIPATIONS PUBLIQUES (HT)	30 000,00 €	100,00 %	
Participations privées (à préciser le cas échéant)			
		0,00 %	
		0,00 %	
		0,00 %	
SOUS-TOTAL PARTICIPATIONS PRIVÉES (HT)	0,00 €	0,00 %	
TOTAL (HT)	30 000,00 €	100,00 %	

LD

B9

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif d'Amiens ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Extrait du registre des délibérations de la
Communauté de Communes du Vexin-Thelle

Séance du 16 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre

Le Bureau Communautaire, légalement convoqué le 9 janvier 2024, s'est réuni à 17h30, sous la présidence de Monsieur Bertrand GERNEZ.

Membres en exercice : 21

Présents : 18

Votants : 19

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Christophe BARREAU,
William BLANCHET,
Laura CATRY,
Laurent DESMELIERS,
Hervé DESSEIN,
Alain FRIGIOTTI,
Bertrand GERNEZ,
Emmanuelle LAMARQUE,
Pascal LAROCHE,
Sylvain LE CHATTON,
Hervé LEFEVRE,
Geoffrey LELEU,
Sophie LEVESQUE,
Marc METZGER,
Bernard MICHALCZYK,
Philippe MORIN,
Serge STEINMAYER,
Loïc TAILLEBREST.

Étaient excusés Madame et Monsieur :

Marie-Hélène DURAND, François RETHORE (pouvoir à E. LAMARQUE).

Était absent Monsieur :

Sébastien MARIE.

Monsieur Laurent DESMELIERS a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du Bureau Communautaire du 16 janvier 2024,

Délibération n° 20240116_07

Objet: Convention d'habilitation informatique avec la CAF de l'Oise concernant la mise en ligne sur le site « monenfant.fr » de données relatives au multi-accueil « Les frimousses du Vexin »

Dans le cadre de sa compétence « Action sociale d'intérêt communautaire » et plus particulièrement en ce qui concerne la gestion du multi-accueil « Les frimousses du Vexin » de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle et conformément à la commission « Éducation, Jeunesse et Social » ;

Le Président rappelle que la halte-garderie itinérante n'existe plus depuis l'ouverture du multi-accueil. De ce fait, dans le cadre de la mise à jour, la CAF de l'Oise a établi une nouvelle convention d'habilitation informatique pour le multi-accueil « Les frimousses du Vexin ».

Le Président présente la convention d'habilitation informatique avec la CAF de l'Oise concernant la mise en ligne sur le site « monenfant.fr » de données relatives au multi-accueil « Les frimousses du Vexin » portant sur les modalités de fonctionnement des établissements et les disponibilités d'accueil des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE).

Les informations feront l'objet d'une validation par la CAF avant publication sur le site « monenfant.fr ». La mise en ligne sera réalisée à titre gratuit et à des fins exclusivement institutionnelles.

Le Président précise que les personnes habilitées informatiquement par la CAF sont Mesdames Virginie VILLAIN, Directrice action sociale à la CCVT et Corinne GALLOIS, directrice adjointe du multi-accueil.

Ladite convention prendra effet à la date de signature pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

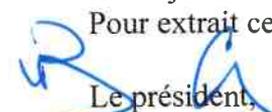
Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DESIGNE** Mesdames Virginie VILLAIN, Directrice action sociale à la CCVT et Corinne GALLOIS, directrice adjointe du multi-accueil en qualité de personnes habilitées informatiquement ;
- **AUTORISE** le Président à signer la Convention d'habilitation informatique avec la CAF de l'Oise concernant la mise en ligne sur le site « monenfant.fr » de données relatives aux établissements et services référencés sur le site et notamment le fonctionnement de l'établissement et la disponibilité des places.
- **DIT** que cette convention est sans incidence financière.

Fait et délibéré à Chaumont en Vexin

Le 16 janvier 2024

Pour extrait certifié conforme


Le président,
Bertrand GERNEZ

Le secrétaire de séance
Laurent DESMELIERS

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif d'Amiens ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télécours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

République Française
Département de l'Oise
Arrondissement de Beauvais

Extrait du registre des délibérations de la
Communauté de Communes du Vexin-Thelle

Séance du 16 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre

Le Bureau Communautaire, légalement convoqué le 9 janvier 2024, s'est réuni à 17h30, sous la présidence de Monsieur Bertrand GERNEZ.

Membres en exercice : 21

Présents : 18

Votants : 19

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Christophe BARREAU,
William BLANCHET,
Laura CATRY,
Laurent DESMELIERS,
Hervé DESSEIN,
Alain FRIGIOTTI,
Bertrand GERNEZ,
Emmanuelle LAMARQUE,
Pascal LAROCHE,
Sylvain LE CHATTON,
Hervé LEFEVRE,
Geoffrey LELEU,
Sophie LEVESQUE,
Marc METZGER,
Bernard MICHALCZYK,
Philippe MORIN,
Serge STEINMAYER,
Loïc TAILLEBREST.

Étaient excusés Madame et Monsieur :

Marie-Hélène DURAND, François RETHORE (pouvoir à E. LAMARQUE).

Était absent Monsieur :

Sébastien MARIE.

Monsieur Laurent DESMELIERS a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du Bureau Communautaire du 16 janvier 2024,

DELIBERATION N°20240123_08

Objet : Implantation de Messieurs Hervé OTENGA et Sébastien AUDRAIN, sous couvert de la société SPE CONNECT, sur la zone économique et commerciale nommée « Les Châtaigniers » à Chaumont-en-Vexin.

Dans le cadre de sa compétence « Actions de développement économique »,

Le Président rappelle la délibération prise en Bureau Communautaire le 23 février 2012, qui fait état de la mise en vente de 13 parcelles issues du terrain cadastré ZI 82 p afin d'y installer de nouvelles entreprises.

Le Président précise que cette délibération a permis de fixer le prix de vente de ces 13 parcelles à 16 € le m² (sans application de TVA).

Considérant que la Communauté de Communes a fait procéder au plan de division en juin 2012 sous le n° dossier 19 022 (plan joint) par un géomètre.

Considérant que Messieurs Hervé OTENGA et Sébastien AUDRAIN (sous couvert de la société SPE Connect) souhaite acquérir une de ces parcelles cadastrée ZI 165, pour une contenance de 3 181 m².

Considérant que la vente s'effectuera au nom de Messieurs Hervé OTENGA et Sébastien AUDRAIN (sous couvert de la société SPE Connect)

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à céder à Messieurs Hervé OTENGA et Sébastien AUDRAIN (sous couvert de la société SPE Connect), le terrain cadastré ZI 165 d'une contenance de 3 181 m² situés sur la zone des Châtaigniers dans le périmètre étendu de la ZAC.

AUTORISE le Président à signer tous documents afférents à cette transaction.

Fait et délibéré à Chaumont en Vexin

Le 16 janvier 2024

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance
Laurent DESMELIERS



Le président,
Bertrand GERNEZ



République Française
Département de l'Oise
Arrondissement de Beauvais

Extrait du registre des délibérations de la
Communauté de Communes du Vexin-Thelle

Séance du 16 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre

Le Bureau Communautaire, légalement convoqué le 9 janvier 2024, s'est réuni à 17h30, sous la présidence de Monsieur Bertrand GERNEZ.

Membres en exercice : 21

Présents : 18

Votants : 19

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Christophe BARREAU,
William BLANCHET,
Laura CATRY,
Laurent DESMELIERS,
Hervé DESSEIN,
Alain FRIGIOTTI,
Bertrand GERNEZ,
Emmanuelle LAMARQUE,
Pascal LAROCHE,
Sylvain LE CHATTON,
Hervé LEFEVRE,
Geoffrey LELEU,
Sophie LEVESQUE,
Marc METZGER,
Bernard MICHALCZYK,
Philippe MORIN,
Serge STEINMAYER,
Loïc TAILLEBREST.

Étaient excusés Madame et Monsieur :

Marie-Hélène DURAND, François RETHORE (pouvoir à E. LAMARQUE).

Était absent Monsieur :

Sébastien MARIE.

Monsieur Laurent DESMELIERS a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du Bureau Communautaire du 16 janvier 2024,

DELIBERATION N°20240116_09

Objet : Implantation de MM. Cocu et Quesney, sur la zone économique et commerciale nommée « Les Châtaigniers » à Chaumont-en-Vexin.

Dans le cadre de sa compétence « Actions de développement économique »,

Le Président rappelle la délibération prise en Bureau Communautaire le 23 février 2012, qui fait état de la mise en vente de 13 parcelles issues du terrain cadastré ZI 82 p afin d'y installer de nouvelles entreprises.

Le Président précise que cette délibération a permis de fixer le prix de vente de ces 13 parcelles à 16 € le m² (sans application de TVA).

Considérant que la Communauté de Communes a fait procéder au plan de division en juin 2012 sous le n° dossier 19 022 (plan joint) par un géomètre.

Considérant que MM. Cocu et Quesney souhaite acquérir une de ces parcelles cadastrée ZI 173, pour une contenance de 3 101 m².

Considérant que les activités pressenties sur cette parcelle sont la rénovation de toitures et la fabrication de menuiserie.

Considérant que la vente s'effectuera au nom de messieurs Vincent QUESNEY et Antoine Cocu.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à céder à MM. Cocu et Quesney, le terrain cadastré ZI 173 d'une contenance de 3 101 m² situés sur la zone des Châtaigniers dans le périmètre étendu de la ZAC.

AUTORISE le Président à signer tous documents afférents à cette transaction.

DIT que les crédits sont inscrits au budget.

Fait et délibéré à Chaumont-en-Vexin

Le 16 janvier 2024

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance
Laurent DESMELIERS

Le Président
Bertrand GERNEZ



République Française
Département de l'Oise
Arrondissement de Beauvais

Extrait du registre des délibérations de la
Communauté de Communes du Vexin-Thelle

Séance du 16 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre

Le Bureau Communautaire, légalement convoqué le 9 janvier 2024, s'est réuni à 17h30, sous la présidence de Monsieur Bertrand GERNEZ.

Membres en exercice : 21

Présents : 18

Votants : 19

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Christophe BARREAU,
William BLANCHET,
Laura CATRY,
Laurent DESMELIERS,
Hervé DESSEIN,
Alain FRIGIOTTI,
Bertrand GERNEZ,
Emmanuelle LAMARQUE,
Pascal LAROCHE,
Sylvain LE CHATTON,
Hervé LEFEVRE,
Geoffrey LELEU,
Sophie LEVESQUE,
Marc METZGER,
Bernard MICHALCZYK,
Philippe MORIN,
Serge STEINMAYER,
Loïc TAILLEBREST.

Étaient excusés Madame et Monsieur :

Marie-Hélène DURAND, François RETHORE (pouvoir à E. LAMARQUE).

Était absent Monsieur :

Sébastien MARIE.

Monsieur Laurent DESMELIERS a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Bureau communautaire du 16 janvier 2024

Délibération n°20240116_10

Objet : Demande de subventions pour les travaux visant à construire un local de rangement du matériel sportif au gymnase Saint Exupéry situé à Chaumont en Vexin

Dans le cadre de sa compétence « *Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements d'enseignements d'intérêt communautaire* », et conformément à la commission « *Sports* », notamment dans le cadre de la gestion du Gymnase Saint Exupéry à Chaumont en Vexin,

Le président rappelle que la Communauté de Communes du Vexin Thelle dispose d'un équipement sportif sur la commune de Chaumont en Vexin, nommé "gymnase Saint Exupéry" dont la superficie est de 1500 m². Il dispose de 20 places de parking dont 1 réservée aux handicapés.

Cet équipement créé en 1998 est à usage des scolaires, des clubs, de compétitions sportives, de formations sportives.

Pour mémoire, le président rappelle la composition de ce dernier :

- Une salle dite « de gymnastique » en synthétique comprenant plusieurs agrès pour la pratique de la gymnastique (poutres, barres parallèles, tapis de sol, cheval d'arçon...), du volley-ball et de l'escrime sur une surface de 242 m²
- Une salle dite « d'escalade » comprenant un mur d'escalade et un terrain multisports permettant la pratique du basket, de l'escalade, du handball, de l'escrime ... sur une surface de 378 m².
- Un terrain extérieur permettant la pratique du basketball, du tennis, du handball scolaire sur un sol bitumé sur une surface de 364 m².
- Un vestiaire de 41 m² comprenant deux toilettes dont un toilette PMR, des douches collectives et un lavabo.
- Un vestiaire de 37 m² comprenant une toilette, deux urinoirs, des douches collectives et un lavabo.

Le président informe que le gymnase Saint Exupéry est dépourvu de local de stockage du matériel sportif et qu'une première estimation chiffrée des travaux et étude fait état d'un montant de 124 000€ HT.

Considérant que pour des raisons sécuritaires et d'optimisation d'utilisation des salles d'activités,

Le président propose que la Communauté de Communes du Vexin Thelle réalise des travaux d'agrandissement pour un local de rangement au gymnase Saint Exupéry

LD

BC

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif d'Amiens ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Descriptif de l'opération	Coût prévisionnel HT en €	Financement	Montant HT en €
Etudes	8 000 €	Autofinancement CCVT	27 480 €
Agrandissement	114 000 €	DETR	46 400 €
		ETAT (étude)	3 000 €
Electricité	2 000 €	Département (travaux)	44 080 €
		Département (étude)	3 040 €
TOTAL	124 000 €		124 000 €

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le président à :

- Solliciter les subventions, les plus larges possibles auprès du Département de l'Oise et des services de l'Etat.
- Signer tous documents relatifs à la mise en place des marchés à intervenir dans le cadre de ces travaux en fonction du vote du BP 2024.
- Inscrire les dépenses au budget prévisionnel 2024 et suivants.

Fait et délibéré à Chaumont-en-Vexin

Le 16 janvier 2024

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance
Laurent DESMELIERS

Le Président
Bertrand GERNEZ





La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif d'Amiens ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

République Française
Département de l'Oise
Arrondissement de Beauvais

Extrait du registre des délibérations de la
Communauté de Communes du Vexin-Thelle

Séance du 16 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre

Le Bureau Communautaire, légalement convoqué le 9 janvier 2024, s'est réuni à 17h30, sous la présidence de Monsieur Bertrand GERNEZ.

Membres en exercice : 21

Présents : 18

Votants : 19

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Christophe BARREAU,
William BLANCHET,
Laura CATRY,
Laurent DESMELIERS,
Hervé DESSEIN,
Alain FRIGIOTTI,
Bertrand GERNEZ,
Emmanuelle LAMARQUE,
Pascal LAROCHE,
Sylvain LE CHATTON,
Hervé LEFEVRE,
Geoffrey LELEU,
Sophie LEVESQUE,
Marc METZGER,
Bernard MICHALCZYK,
Philippe MORIN,
Serge STEINMAYER,
Loïc TAILLEBREST.

Étaient excusés Madame et Monsieur :

Marie-Hélène DURAND, François RETHORE (pouvoir à E. LAMARQUE).

Était absent Monsieur :

Sébastien MARIE.

Monsieur Laurent DESMELIERS a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Bureau communautaire du 16 janvier 2024

Délibération n°20240116_11

Objet : Demande de subventions pour les travaux visant à construire un local technique pour stocker le matériel d'athlétisme sur la plaine des sports situé à Chaumont en Vexin

Dans le cadre de sa compétence « *Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements d'enseignements d'intérêt communautaire* », et conformément à la commission « *Sports* », notamment dans le cadre de la gestion de la plaine des sports à Chaumont en Vexin,

Le président informe qu'un local technique, pour le stockage du matériel d'Athlétisme sur la plaine des sports, doit être construit de manière pérenne et qu'une première estimation chiffrée des travaux et étude fait état d'un montant de 56 490€ HT.

Il propose que la Communauté de Communes du Vexin-Thelle réalise des travaux de construction d'un local technique pour le stockage du matériel d'Athlétisme sur la plaine des sports à Chaumont en Vexin.

Descriptif de l'opération	Coût prévisionnel HT en €	Financement	Montant HT en €
Etudes	2 300 €	Autofinancement CCVT	12 550 €
Local	54 190 €	DETR	21 676 €
		ETAT (étude)	800 €
		Département (travaux)	20 590 €
		Département (étude)	874 €
TOTAL	56 490 €		56 490 €

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à :

- Solliciter les subventions, les plus larges possibles auprès du Département de l'Oise et des services de l'Etat.
- Signer tous documents relatifs à la mise en place des marchés à intervenir dans le cadre de ces travaux en fonction du vote du BP 2024.
- Inscire les dépenses sur le budget prévisionnel 2024 et suivants.

Fait et délibéré à Chaumont-en-Vexin

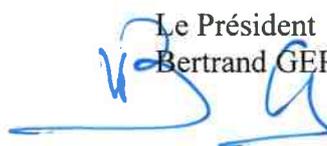
Le 16 janvier 2024

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance
Laurent DESMELIERS



Le Président
Bertrand GERNEZ




La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif d'Amiens ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.